

LE DROIT INALIENABLE DU PEUPLE A S'AUTODETERMINER

Le calendrier électoral étant déterminé, il reste à résoudre les questions de fond essentielles évoquées dans le dernier communiqué du PSD en date du 2 août 2012.

Mais au surplus, si l'appui et le concours de la communauté internationale dans la résolution de ces questions sont sollicités au motif déterminant que le pouvoir en place ne répond pas aux critères démocratiques, encore faut-il rappeler à certains au sein de cette communauté que, pour autant, Madagascar et les Malgaches ne sont nullement placés sous l'administration de cette communauté ni sous aucune autre forme de tutelle ou d'assistance internationale. La médiation en cours laisse intacte la souveraineté nationale et les droits souverains du Peuple malgache à s'autodéterminer quant à son devenir et à son avenir, de même qu'elle n'a, sauf transfert exprès d'autorité et de souveraineté à cet égard, aucun pouvoir d'imposer quoi que ce soit à quelque partie malgache que ce soit, qui irait à l'encontre de ce droit inaliénable du peuple à s'autodéterminer.

Dès lors, s'agissant tout particulièrement du scrutin présidentiel à venir, il est particulièrement malvenu, voire attentatoire à ce droit consacré par la Charte des Nations Unies, que certaines voix au sein de cette communauté internationale viennent s'immiscer dans le libre choix, qu'il appartient seul au Peuple de Madagascar d'exercer, en se choisissant, sans limitation ni contrainte, la personne qu'il souhaite voir exercer la magistrature suprême.

D'une façon générale, l'expertise électorale reconnue à la communauté internationale ne lui donne aucun droit dans la détermination du mode d'exercice des droits politiques d'un peuple souverain.

Concrètement, la prétendue formule du "ni-ni" qui consisterait à interdire les candidatures simultanées de Messieurs Ravalomanana et Rajoelina aux prochaines présidentielles doit être irrémédiablement écartée, comme doit être écartée toute autre formule qui se signifierait par sa subtilité opportuniste pour limiter ou conditionner le libre choix du Peuple de Madagascar.

Fait à Antananarivo, le 07 Août 2012